

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	6

L'an 2024, le 24 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusés : M. BEDET Sébastien, M. LOHSE Philippe

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

2024-30 – ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Département a décidé d'abroger les plans d'alignement sur les routes départementales.

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un arrêté individuel.

La fonction première du plan d'alignement, lors de son élaboration, était de permettre l'évolution du réseau routier en élargissant notamment les voies de circulation afin de les adapter aux nouveaux usages ou de dégager la rue de constructions pouvant être nuisibles à la sécurité, à la salubrité ou à l'aspect esthétique.

Les servitudes d'alignement sont issues du plan d'alignement. Ce qui implique que lorsqu'un immeuble est frappé d'alignement, tous les travaux dits confortatifs sont interdits.

Des plans d'alignement situés sur la commune de Presly ont été approuvés par le Conseil Général du Cher :

- RD12, traversée de Presly, de Ménétréol à Nevers, approuvé le 15 avril 1896,
- RD 12, traversée de Presly, de Ménétréol à Nevers, approuvé le 8 mai 1928,
- RD 29^E, traversée de Presly, de Nançay à Ennordres, approuvé le 25 juillet 1829.

Or, il apparaît aujourd'hui que ces servitudes d'alignement ne sont plus d'actualité car le Département n'envisage pas de projets routiers, notamment des travaux d'élargissement de ces voies, nécessitant le maintien de ces servitudes.

Il doit donc être envisagé d'abroger ces plans d'alignement et les plans d'alignement qui auraient été omis sur l'ensemble des routes départementales.

Le conseil municipal décide , à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la décision du Département concernant l'abrogation des plans d'alignement sur les routes départementales de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/10/2024
Le Maire
Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance
Rodolphe MANDRA



Transmis au contrôle de légalité le 21/11/2024
Publication sur le site internet de la commune le 12/11/2024

Acte à classer

2024-30

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-08T15-51-05.00 (MI256781123)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20241024-2024-30-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Date de décision : 24/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.7. Autres

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : [2024_30.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/11/24 à 15:51

Par [SESTRE Corinne](#)

Transmis

Date 08/11/24 à 15:51

Par [SESTRE Corinne](#)

Accusé de réception

Date 08/11/24 à 15:57

